

Rappel : Le Comité des fêtes vous convie à la traditionnelle Omelette lundi 1^{er} mai à Bon Rencontre à partir de 19h.



Toutes vos contributions seront les bienvenues notamment le **dimanche 30 avril à partir de 18h** pour le ramassage des œufs dans la soirée, ou pour vos dépôts d'œufs, de denrées ou de boissons directement à Bon Rencontre où le meilleur accueil vous sera réservé pour vous remercier.

Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Rendez-vous à 11h devant la mairie pour le dépôt de gerbe

L'ensemble des participants est invité à partager le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie.

Une course cycliste organisée par l'Ufolep Isère aura lieu au village le Dimanche 28 mai :



Attention la circulation dans le village sera perturbée de 12h à 18h : en sens unique depuis place de l'église- route de la Forge- Route des liens- Route des Plantées. Voir affiche et infos en page 3.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 8h à 13h Mardi : 8h à 13h Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Jeudi : 8h à 13h,

Samedi : 10h30 à 12h (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Après une année 2022 marquée par une sécheresse estivale exceptionnelle, avec plusieurs épisodes de canicule, l'année 2023 commence avec une recharge des nappes très insuffisante suite à une sécheresse hivernale très marquée et avec un stock de neige historiquement bas, même si les récentes précipitations donnent un peu de répit.

Le début d'année est marqué par une absence de pluviométrie sur les mois de janvier et février. Ce déficit, cumulé avec une année 2022 d'une sécheresse exceptionnelle, n'a pas permis de recharger les nappes phréatiques qui nécessitent une pluviométrie importante et régulière de septembre à mars.

Il est donc souhaitable de mobiliser l'ensemble des acteurs dès ce début du printemps pour les sensibiliser à la vigilance et à la sobriété.

L'ensemble des bassins versants du Nord Isère placé au niveau 1 de vigilance sécheresse

Le préfet de l'Isère a décidé de placer :

- les zones d'alerte du Nord du département pour les eaux superficielles et souterraines (Bourbre, Isle Crémieu, Paladru-Fure, Bièvre-Liers-Valloire, Sanne/Varèze/4 Vallées, Chambaran, Chartreuse/Guiers) en niveau 1 de vigilance sécheresse ;
- les eaux souterraines de la Molasse miocène Chambaran, de Bièvre-Liers-Valloire et de Sanne/Varèze/Vallées également au niveau 1 de vigilance sécheresse.

Le niveau 1 de vigilance s'accompagne de recommandations fortes afin d'être vigilant et économe dans sa consommation d'eau. Faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau revient à préserver pour chacun les biens précieux que sont la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Notre commune fait partie des 28 communes concernées par ce passage au niveau 1.

Pour les usages non économiques des entreprises et ceux des particuliers ou des collectivités, il est important dès aujourd'hui d'adapter certains usages consommateurs d'eau comme :

- restreindre fortement le lavage des véhicules ou tout autre lavage à grandes eaux ; qui pourrait être reporté à une autre période ;
- s'interroger sur le besoin d'installation de nouvelles piscines individuelles, les piscines publiques bénéficieront de disposition qui leur permettront de rester en fonctionnement tout au long de l'année ;
- reporter la plantation de jeunes arbres ou arbustes ;
- éviter de planter ou semer des espèces très gourmandes en eau que ce soit en pleine terre ou en jardinières/pots ;
- limiter l'arrosage des pelouses et massifs fleuris, qu'ils soient publics ou privés ;
- installer des kits d'économie d'eau à domicile pour une diminution de la consommation particulière d'eau potable.

Tous ces gestes de la vie quotidienne peuvent permettre aux collectivités qui distribuent l'eau potable d'assurer un accès pour tous à cette ressource indispensable.

L'intégralité des informations sur la sécheresse sont disponibles sur le site des services de l'État de l'Isère www.isere.gouv.fr

Retour sur la matinée nettoyage de printemps



Le samedi 25 mars les habitants de Notre-Dame-de-l'Osier s'étaient donné rendez-vous à Bon rencontre pour procéder au nettoyage de printemps du village. Petits et grands se sont vaillamment mis à l'ouvrage pour ramasser le maximum de déchets qui ont rempli une remorque. La matinée s'est achevée par un moment de convivialité dans le jardin.

Course cycliste : 1^{ère} édition du Grand prix De Notre Dame de l'Osier

Ufolep38 organise cette année le 1^{er} Grand prix de Notre Dame de l'Osier.

Cette course se déroulera dans le village, les coureurs effectueront des tours de 4.2 km : départ place de l'église en direction de la mairie, route de la Forge, descendra la route des liens, puis remontera au village depuis Gonardière par la route des Plantées.

La circulation dans le village sera impactée au maximum entre 12h et 18h : elle se fera en sens unique, dans le sens de la course. Et sera interdite en sens inverse.

Nous vous remercions de faire attention au passage des coureurs.

Les organisateurs ont prévu de placer des signaleurs à chaque intersection.

Venez nombreux encourager les coureurs, il y aura du spectacle !



ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT
SEINE

GRAND PRIX DE NOTRE-DAME DE L'OSIER
COURSE CYCLISTE
COORGANISATION DES CLUBS UFOLEP 38



DIMANCHE 28 MAI 2023

DÉPART PLACE DE L'ÉGLISE

DÉPART 12H UFOLEP 3	CAT 1: 16 TOURS (65.6 KM)
DÉPART 12H02 UFOLEP 4 FEM	CAT 2: 14 TOURS (57.4 KM)
DÉPART 15H UFOLEP 1	CAT 3: 12 TOURS (49.2 KM)
DÉPART 15H02 UFOLEP 2	CAT 4: 10 TOURS (41 KM)

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT SUR HELLOASSO
UFOLEP: 8€ AUTRES FEDERATIONS: 10€

Petits rappels utiles au bien vivre ensemble

Les beaux jours arrivent, nous avons tous envie de profiter des jardins et autres extérieurs. En même temps c'est aussi le moment de bricoler dehors, de tondre la pelouse, etc... Voici un extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 rappelant qu'il est important de respecter quelques règles afin que l'été se passe au mieux.

Concernant les nuisances sonores

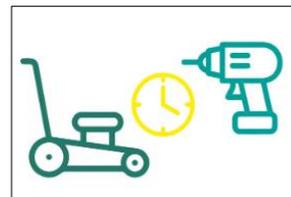
• Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique, ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,

- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,

- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



• Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

• Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Concernant la divagation des animaux et les déjections des animaux domestiques :

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal domestique ne souille pas la voie et les espaces publics, y compris les espaces verts, par ses déjections.

L'espace vert à la disposition de tous, à proximité de l'école, n'est pas un lieu d'aisance pour les chiens du village.

Le propriétaire ou son gardien doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour ramasser les déjections de son animal domestique.



Nous rappelons en outre qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens. Le maître est tenu pour responsable du comportement de son animal, si ce dernier présente un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un **principe général d'interdiction** fixé par le règlement sanitaire départemental.

Pour les déchets verts, pensez à la **déchèterie** ou au **compostage**.



Rappel horaires d'ouverture déchèterie de Vinay :

Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Mardi : 13h30 – 18h

Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Jeudi : 13h30 – 18h

Vendredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Samedi : 9h – 18h

Jours de Fermeture : Dimanche et jours fériés

ZA les levées, 38470 Vinay

Résidence Bon Rencontre : Journée portes ouvertes
Découverte des métiers du soin, le 31 Mai de 14h30 à 17h



Découverte métiers du soin

Le jeudi
1er juin 2023
De 14h30 à 17h



RÉSIDENCE BON RENCONTRE

- Bon Rencontre est un lieu de vie accueillant 80 résidents
- Une UPG (unité psycho-gériatrique) et une unité de personnes âgées avec une déficience intellectuelle
- Une balnéothérapie, une salle Snoezelen (détente, exploration sensorielle et plaisir)

CONTACT ET INFOS :



30 rue des Oblats,
38470 Notre Dame de l'Osier (entre
Tullins et Saint-Marcellin)



04.76.36.72.66



Mission Locale « Jeunes »
Saint-Marcellin Vercors Isère

La résidence Bon Rencontre, de la Fondation « Partage et Vie » accueille 80 résidents. Elle accueille, au sein d'une unité protégée « Les Violettes » 14 personnes âgées, et possède également une unité pour 14 personnes âgées déficientes intellectuelles « Les Hirondelles ».

Influenza aviaire - levée des ZCT- maintien de mesures de précaution

Cet hiver, de l'**influenza aviaire hautement pathogène** a été mis en évidence sur des oiseaux sauvages en Isère et pour prévenir ce risque, des zones de contrôle temporaire (ZCT) ont été mises en place par arrêtés préfectoraux dans les communes dans un rayon de 20 km autour des lieux de découverte des oiseaux infectés.

Dans notre département, neuf ZCT ont concerné 306 communes dont la votre.

Aucun signe évocateur d'influenza aviaire n'ayant été décelé dans les exploitations et aucun nouveau cas n'étant survenu dans la faune sauvage libre depuis plus de 21 jours ces neuf ZCT sont désormais levées par Arrêté Préfectoral du 19 avril 2023.

Cependant, **le virus de l'influenza aviaire circule toujours activement en Europe** par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs et au sein de la faune sauvage autochtone.

Il est rappelé qu'afin de limiter la diffusion du virus, qui peut avoir d'importantes conséquences économiques et de souveraineté alimentaire, **l'ensemble du territoire national est toujours placé en risque qualifié d'élevé** au regard de l'influenza aviaire.

Cette situation impose donc le **maintien des mesures renforcées de prévention** pour les élevages avicoles et les basses-cours et des mesures de précautions relatives aux oiseaux sauvages.

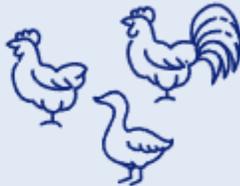
Rappel : La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

Pour de plus amples informations : <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers> Service santé et protection animales de la DDPP de l'Isère : ddpp-spae@isere.gouv.fr page 2/2

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

→ réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-sanitaire>

INFLUENZA AVIAIRE DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES

renforcement des mesures de
prévention pour protéger les
élevages avicoles



SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX SAUVAGES MORTS :

- Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- Les mortalités d'oiseaux sauvages, sans cause évidente, doivent être signalées à l'antenne départementale de l'Office français de la biodiversité (OFB)
tel : 04 76 55 24 53 courriel : sd38@ofb.gouv.fr

PROMENEURS

- Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

- Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- Si une mortalité anormale est constatée conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :
 - .. votre vétérinaire
 - .. ou la Direction Départementale de la Protection des Populations
tel : 04 56 59 49 99 courriel : ddpp-spae@isere.gouv.fr

2 Job dating Maison Emploi Pays Voironnais Sud Grésivaudan spécial « plus de 45 ans »

"Vous avez + de 45 ans et vous recherchez un emploi ?
Faites de votre âge un atout !

La Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan organise deux job dating "spécial + 45 ans" pour vous permettre de rencontrer en direct des employeurs qui recrutent sur le territoire

Rendez-vous :

- **jeudi 4 mai 2023 de 9h à 11h** à la salle polyvalente de ST MARCELLIN (secteurs industrie - services à la personne - transport - administratif - restauration - bâtiment...)

et

- **vendredi 5 mai 2023 de 9h à 11h** à la Maison de l'Emploi à VOIRON (secteurs industrie - logistique - services à la personne - commerce - transport - administratif ...)

Venez avec des CV !

Renseignements au 04 76 93 17 18 »



Faites de votre âge un atout !

Vous avez + de 45 ans ?
Venez rencontrer des entreprises qui recrutent !

JEUDI

4

MAI
9h - 11h

à St Marcellin
Salle polyvalente
3 av de la santé

VENREDI

5

MAI
9h - 11h

à Voiron
Maison de l'Emploi
40 rue Mainssieux

+ d'Infos : 04 76 93 17 18

Apportez des CV !

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Tirer profits des réseaux sociaux pour son activité !

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accompagne les entreprises du territoire dans leur développement.

Mardi 9 mai au Tiers Lieu Numérique, elle organise en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère, un atelier numérique à destination des artisans et commerçants.

Être présent sur les réseaux sociaux interroge nombre d'artisans et de commerçants. Ressortent les questions de temps à consacrer, celles de compétences à acquérir, pour souvent se terminer sur le « retour sur investissement » d'une telle présence.

Pour répondre à celles et ceux qui s'interrogent sur l'opportunité, mais aussi pour accompagner celles et ceux qui se sont lancés dans l'aventure « pour voir », Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté organise **mardi 9 mai de 12h à 14h**, au Tiers Lieu Numérique à Saint-Marcellin, un atelier : **Tirer profit des réseaux sociaux pour son activité !**

Animé par une spécialiste de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère, cet atelier permet :
D'aborder des sujets théoriques sur les réseaux sociaux : quel intérêt, connaître les spécificités d'usage (contenus, cibles, etc.) de chaque réseau

De plonger les mains dans le concret : quel réseau choisir, comment créer un compte et des contenus, comment animer sa « communauté »

A l'issue de l'atelier, la chambre des métiers et l'artisanat peut vous accompagner individuellement et gratuitement, si vous avez besoin de quelques conseils supplémentaires, en réalisant un état des lieux personnalisé.

Atelier gratuit sur inscription

Cet atelier numérique est ouvert aux artisans et commerçants du territoire. Il est gratuit, l'inscription se fait auprès de la direction économie & agriculture de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

04 76 38 67 20 ou agence.deveco@smvic.fr

Prolongement des aides financières de l'Etat « Bonus vélo »

Depuis le 1er janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023.

La [prime à la conversion 2023](#) a été augmentée pour inciter les citoyens français à se diriger vers la transition énergétique. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique vous pouvez, si vous répondez aux différents critères d'éligibilité, disposer d'une aide financière :

Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu de référence pondéré par le nombre de parts fiscales inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de déposer sa demande sur le site <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

Informations concernant Le chèque Energie

Le chèque Energie, qu'est-ce que c'est ?

Le chèque énergie est nominatif et vous aide à payer les factures d'énergie de votre logement. Il est attribué pour une année en fonction de vos ressources et de la composition de votre foyer. Vous le recevez automatiquement par courrier, chez vous.

Pour bénéficier du chèque énergie :

Vous devez impérativement avoir déclaré vos revenus auprès de l'administration fiscale, même en cas de revenus faibles ou nuls (il est inutile en revanche de transmettre votre avis d'imposition sur les revenus pour bénéficier du chèque). Votre droit à bénéficier du chèque énergie sera établi sur la base de votre situation fiscale. Vous devez habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré).

CONTACTS ASSISTANCE UTILISATEURS

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance>

N° Vert 0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS

MODE D'EMPLOI POUR LES BÉNÉFICIAIRES

LE CHÈQUE ÉNERGIE

pour qui ?
Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

comment ?
Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir.

pourquoi ?
Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement. Il est également utilisable pour les résidents en EHPAD, en EHPA, en résidence autonomie, en ESLD ou USLD.

Gérez votre chèque énergie à partir de votre espace bénéficiaire personnalisé.

ESPACE BÉNÉFICIAIRE

Le chèque énergie est attribué en fonction du revenu fiscal de référence et de la composition du ménage. Il est envoyé nominativement à l'adresse connue de l'administration fiscale.

Pour en bénéficier, à aucun moment le bénéficiaire n'est démarché (ni à son domicile, ni par téléphone), ni ne doit communiquer ses références bancaires : toute sollicitation en ce sens doit être refusée.

Pour savoir si vous êtes éligible au chèque énergie, rendez-vous sur le site : www.chequeenergie.gouv.fr rubrique bénéficiaire / vérifier mon éligibilité

Comment payer vos factures avec le Chèque Energie ?

Soit vous payez en ligne sur le site www.chequeenergie.gouv.fr en saisissant votre n° de chèque, le code à gratter, vos références client de votre contrat d'énergie (dans ce cas, inutile d'envoyer votre chèque à votre fournisseur) ;

Soit vous envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur d'énergie, accompagné d'une copie d'une facture récente ou d'un échéancier faisant apparaître vos références client (pensez à inscrire vos référence client au dos du chèque énergie).

Pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...), vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur. Vous ne pouvez l'utiliser qu'en une seule fois, et il n'y a pas de rendu de monnaie si la facture est inférieure au montant du chèque.

Spectacle au profit du Sou des écoles de Chantesse
Notre dame de l'Osier Vatilieu

Le sou des écoles de NDO/Vatilieu/Chantesse présente :

"Cirk puces, Lè plu pétit Cirk dou Monde ! »

Dans "lè plu pétit cirk dou monde", Mylane Beubick vous propose son étonnant et minutieux spectacle mondialement connu, ici ou là.

D'un triple saut très périlleux dans l'inconnu au soulevé en force de l'allumette inerte, du transport du tonneau de fer à la traversée du fil à plomb, les artistes-puces de Mylane prendront tous les risques pour vous étonner, vous ravir, vous faire rire.

Elles courent, sautent, bondissent, voltigent dans des numéros qui ont fait le tour du monde. Alors préparez-vous à ne pas en croire vos lunettes, vos lentilles, vos yeux, vos enfants.... Sous vos yeux et vos bouches bées, tout se passe de là à là... non pas là... là !

Un Cirk... des puces.... CIRK PUCES !

A voir de près...
durée 20 mn

Spectacle pour tous à partir de 3-4 ans.



4 représentations dans l'après-midi à partir de 14h chaque heure.

Entrée : 5€.

Buvette et goûter sur place. Renseignements et réservations à soudesecolescv@gmail.com

➤ **Urgent : l'EPHAD Bon Rencontre à Notre Dame de l'Osier** recherche une personne, idéalement de la commune, pour un remplacement de 4 mois à temps plein sur un poste administratif polyvalent : accueil physique et téléphonique / quelques missions administratives et de saisie informatique. Faire offre de candidature en envoyant ou en venant déposer à l'accueil un CV. Plus d'informations au **04 76 36 66 72**

➤ **La commune de Montaud** recherche actuellement un agent technique pour un contrat de 28 heures hebdomadaires.

Le candidat devra être en mesure d'assurer le soutien technique pour les différentes activités de la commune, telle que :

- l'entretien des bâtiments communaux
- des travaux légers de plomberie, électricité et maçonnerie.
- les espaces verts
- la gestion des déchets
- la voirie

Les candidats doivent avoir une expérience préalable dans un poste similaire, posséder des compétences techniques en plomberie, électricité, etc ...

Le salaire sera basé sur la grille indiciaire de la fonction publique.

Les candidatures sont à envoyer avant le 15 mai 2023 à l'adresse postale de la mairie, 1 place du village 38210 Montaud
ou par mail à : mairie@montaud.fr

➤ **A Saint Gervais** : recrutement d'un Agent administratif polyvalent

Assistant ou assistante de gestion administrative

Chargé ou chargée d'accueil / Service administratif et postal

Le poste à pourvoir est à temps non complet : 30 h pour le Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent, pour une durée de 12 mois.

Descriptif de l'emploi Missions principales : Gestion de l'agence postale communale / Suivre les dossiers liés à l'urbanisme / Gestion des salles communales et du gîte communal / Réaliser des tâches de secrétariat / Rédaction des arrêtés du maire / Accueil physique et téléphonique.

Missions ou activités / Savoirs : Connaître les domaines de compétence des communes et leur organisation / Savoir gérer la polyvalence et les priorités / Maîtriser les outils bureautique (Microsoft office et/ou Open Office) et le logiciel métier Berger Levraut pour l'état-civil (souhaité) / Connaître les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs.

Profil recherché / Savoir être : Avoir une bonne capacité d'écoute et de compréhension / Avoir le sens du service public et l'intérêt général de la commune / Bénéficier de capacités d'organisation et d'anticipation Développer méthode et rigueur

Poste à pourvoir le **01/07/2023**

Date limite de candidature : **31/05/2023**

Informations complémentaires / Contact et informations complémentaires : Adresser une lettre de motivation et curriculum vitae à l'attention de Monsieur le Maire par courrier (Mairie de Saint-Gervais - 11 place du Village - 38470 SAINT-GERVAIS) ou par courriel (mairie.stgervais@orange.fr) pour le 31 mai au plus tard. Plus d'informations par mail à mairie.stgervais@orange.fr

Contact : 0476647706

De nouvelles têtes chez les permanent-es

Alors que ce mois d'avril marquait le début de la cinquième année d'activité du chantier d'insertion, l'équipe de salarié-es permanent-es de l'association s'est en partie renouvelée. Et les nouvelles recrues ne sont pas des inconnues par ici !

Marilyn, ancienne salariée en insertion de l'association et habitante de l'Osier, revient en tant que chargée d'accueil et de gestion administrative.

Chloé, qui a vendu sa pépinière Le Jardin des Alpes, à Gonnardière, rejoint Cyril en tant qu'encadrante technique au maraîchage.

Et enfin, Céline, habitante de Chantesse, est recrutée en tant que conseillère en insertion sociale et professionnelle.

Une quatrième recrue rejoint également l'équipe, arrivant d'un peu plus loin : Arthur, qui prend la tête de la commercialisation et de la communication. Après 4 années passées à l'épicerie locale et solidaire Episol, à Grenoble, ce Normand se lance à son tour dans l'aventure Tero Loko !

En quatre ans, l'association a accompagné 45 salarié-es en parcours d'insertion (soit 55 personnes en comptant les familles des personnes salariées), dont les 3/4 ont connu une sortie positive (vers l'emploi ou une formation qualifiante).

Cette moyenne représente une belle performance dans le milieu de l'insertion par l'activité économique, et s'explique notamment par l'accompagnement global et renforcé qui est proposé au sein de la structure.

En effet, au-delà de la proposition d'un emploi en maraîchage, boulangerie ou vente, l'association Tero Loko propose aux personnes en parcours d'insertion un accompagnement vers un projet professionnel durable, vers la santé, le logement, la mobilité, ainsi qu'un accès à l'apprentissage de la langue française (8h de cours de français sont assurés chaque semaine par des bénévoles).

L'association s'atèle donc à lever tous les freins périphériques à l'accès à l'emploi pendant les 2 années maximum que dure le parcours.

L'accès à la structure est ouvert à tous les habitant.es du territoire éligibles (demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires du RSA,..) ainsi qu'à des personnes réfugiées.



*Les nouvelles recrues.... du cru !
De gauche à droite : Marilyn Monin, Céline Carlin et Chloé Martin*

AfterLoko : une première édition réussie



Pensée comme une opportunité de créer des liens entre les bénévoles et sympathisants de l'association, et les producteurs présents au grand marché, l'AfterLoko a connu sa première édition le 4 avril.

Malgré le froid, une vingtaine de personnes sont restées à picorer les fromages des Biquettes de Chambarans, accompagnés du pain de Tero Loko.

Le principe de l'AfterLoko : chacun-e apporte de quoi grignoter, une boisson et sa bonne humeur, pour faire connaissance, et partager un moment convivial après le grand marché, chaque premier mardi du mois.

Une bonne occasion de rencontrer de nouvelles personnes et de profiter des fins de journée dans le magnifique parc du couvent de Bon Rencontre.

Prochains ateliers cuisine et repas partagés ouverts à tou-t'es
: les 15 et 22/05.

Toutes les dates des animations sont à retrouver sur la page
www.teroloko.com/agenda/

AGENDA DU 1^{ER} MAI AU 31 MAI 2023

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 01 Mai** **Omelette traditionnelle du 1^{er} mai** organisée par le Comité des fêtes de Notre dame de l'osier . Cf infos en page 1
- 02 Mai** **Marché agrandi** du 1^{er} mardi du mois à Notre Dame de l'Osier : plus de producteurs locaux, buvette et convivialité sont au programme ! Le marché sera suivi de l'AfterLoko.
- 07 Mai** **Visite gourmande guidée au Grand séchoir.** Tous les premiers dimanche du mois à 15h30 embarquez pour un voyage singulier et gourmand au cœur du pays de la noix !
- 07 Mai** « **Au fil de l'eau** » : Dans le cadre du Festival les Art du Récit, le Grand séchoir accueille le spectacle de contes : "Au fil de l'eau" interprété par Claire Parma. Durée 40 minutes
A partir de 3 ans, sur réservation au : 04 76 36 36 10 Tarif : 5€
- 08 Mai** **Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945** cf infos en page 1.
- 12 Mai** **Après midi jeux du Club de l'Amitié de Notre Dame de l'Osier** à la mairie à 14 h.
- 13 Mai** **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier**, à 14h30 à la mairie.
- 13 et 14 Mai** **Musée en fête** au Grand Séchoir de Vinay. Au programme :
Samedi 13 et dimanche 14, à 15h30 : Visites guidées : **Parlez-moi d'insectes : Venez chercher la petite bête au Grand Séchoir**, une exposition qui propose de découvrir la diversité des insectes qui vivent autour de nous, mais aussi d'interroger les relations qu'entretiennent les humains avec ces petites bêtes. Durée 1h. Nombre de places limitées, réservation au 04 76 36 36 10
Samedi 13 de 10h à 12h et de 15h à 17h : **Rencontre avec l'artiste Martha Arango**, dont plusieurs œuvres seront présentées dans l'exposition « Parlez-moi d'insectes », s'inspire de la beauté des insectes pour réaliser des sculptures chatoyantes. Elle sera présente pour rencontrer le public et proposera des démonstrations techniques de son savoir-faire.
Dimanche 14 de 10h à 18h : **Journée Jeux de société autour des insectes.**
L'association des joueurs de la Table Ronde de Vinay a sélectionné pour vous une dizaine de jeux de société modernes autour des insectes.
- 14 Mai** **Fête du vélo** à Saint-Marcellin (Champ de mars), toute la journée, une journée festive pour célébrer le vélo sous toutes ses formes.
Jamais 2 sans 3 ! Cette année, la fête du vélo va encore vous surprendre...
Vous retrouverez tout ce qui a fait le succès des précédentes éditions :
la bourse aux vélos, les essais de vélos rigolos, les prêts de VAE, les parcours habileté enfants, le gravage antiviol, l'atelier de réparation, les balades accompagnées, et bien sûr... la smoothyclette !
Cette année, les nouveautés seront nombreuses : le cyclo-tour à bois, le bmx, les ateliers créatifs récup'velo, la vélo parade en couleurs, la tente à vidéos, l'impro-velo, les balades "sport santé« et bien d'autres surprises encore...
Sans oublier la musique, la buvette, le snack et la bonne humeur des bénévoles de Roulavélo. De 10h à 17h, Gratuit

- 14 Mai** **Vide Grenier et pétanque** organisés par le Sou des écoles de l'Albenc 9h00 – 16h00 :
Vide Grenier : int 4 €/ml ext 3€/ml. Réservation : Floriane 06 13 09 59 86/
Marlène 06 76 54 92 01
10h00 : Pétanque 40 Doublettes 12€ la doublette. Inscriptions sur place
- 15 Mai** **Permanence infos énergie** à Vinay proposée gratuitement par la Communauté de communes . Vous pouvez rencontrer un conseiller AGEDEN pour vous accompagner dans vos projets et démarches. Chaque mois votre conseiller énergie tient une permanence à Vinay : pôle multiservices (3 avenue Brun Faulquier), **de 13h30 à 17h30.**
Permanence gratuite sur RDV, au 04 76 14 00 10.
- 15 Mai** **Permanence de l'architecte conseil (sur rendez-vous)** au pôle multiservices (3 avenue Brun-Faulquier) à Vinay proposée gratuitement par la Communauté de communes.
A partir de 14h. Prise de rendez-vous au 04 76 38 45 48
- 26 Mai** **Après midi jeux du Club de l'Amitié de Notre Dame de l'Osier** à la mairie à 14 h.
- 27 Mai** **Atelier d'Annie à Notre Dame de l'Osier**, à 14h30 à la mairie.
- 28 Mai** **Grand prix de Notre dame de l'Osier** : course cycliste organisée par Ufolep 38 de 12h à 18h
Départ Place de l'Eglise à 12h. Voir affiche et infos en page 3.
- 31 Mai** **Spectacle pour les enfants : Cirk puces** organisé par le Sou des écoles de Chantesse, Notre Dame de l'Osier Vatilieu. A Bon Rencontre , à partir de 14h. Cf infos et affiche en page 9.

Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 25 Mai 2023** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue